



Automobil Club der Schweiz
Automobile Club de Suisse
Automobile Club Svizzero

Conditions commerciales générales

Essai sur piste avec instruction à Dijon

Inscription et annulation

L'inscription a lieu via Internet et est engageante.

Age des participants et participantes

Les personnes souhaitant participer à une course doivent obligatoirement avoir 18 ans et posséder un permis de conduire valable.

Païement / remboursement des frais de cours

Les frais de cours doivent être payés conformément aux conditions de paiement de la facture. La place de départ ne peut pas être attribuée si les frais de cours ne sont pas payés jusqu'à la clôture des inscriptions au plus tard.

En cas d'un désistement par écrit jusqu'au délai d'inscription: remboursement total. En cas d'un désistement par écrit jusqu'au plus tard 5 jours avant le cours: une contribution aux frais de CHF 150.00 sera retenue. En cas d'annulation tardive ou de non-venue, nous ne rembourserons pas les frais de cours déjà payés, et ceux qui ne sont pas encore payés feront l'objet d'un rappel.

Véhicules

Les participants suivent l'essai sur piste avec leur propre véhicule. Tous les véhicules ordinaires et toutes les voitures de course se trouvant dans un état technique irréprochable et qui sont conformes aux prescriptions sur le bruit sont admis à l'essai / max. 100 dB (véhicule formule sur demande). Les pneus de course sans profil (slicks) sont autorisés. Votre véhicule doit arriver sur place avec le réservoir plein. L'organisateur se réserve le droit, d'exclure les participants dont les véhicules ne correspondent pas aux exigences techniques. Les frais ne seront pas remboursés.

Equipement de sécurité

Pendant tous les exercices, le port d'un casque automobile ou moto est obligatoire. Les participants apportent eux-mêmes leur casque. Le port d'une combinaison ignifugeante conforme aux prescriptions est obligatoire pour ceux qui prendront part avec une voiture de course ouverte (voitures de formule). **Les autres participants doivent obligatoirement porter des vêtements à manches longues.**

Ceintures de sécurité: au minimum des ceintures à trois points (de série) sont demandées. Des ceintures à 4 ou 6 points d'ancrage sont également acceptées. Pour les véhicules de course et de sport automobile qui ont déjà été engagés en compétition, les mesures de sécurité les plus récentes ne sont pas requises, mais ce sont les prescriptions valables à l'époque (exigences minimales) qui doivent être remplies.

Assurances

L'assurance-accidents incluse dans le prix comporte les prestations suivantes: CHF 20'000.– en cas de décès / CHF 50'000.– en cas d'invalidité, les frais de guérison pendant 5 ans. Le participant doit s'assurer pour d'autres dommages lui-même. L'organisateur a par ailleurs contracté une assurance responsabilité civile pour couvrir les dégâts occasionnés au circuit et aux tierces personnes (sans véhicules). L'organisateur se réserve le droit de prendre recours sur le participant dans les cas de négligence grave.

C'est la version allemande qui fait foi